

Décision

Générale

colonial

Décision n° 945 concernant les services d'Etat.

n° 945

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

25 août 1960

Numéro JO

n° 9 du 30/09/1960

Date du numéro

30 septembre 1960

TEXTE INTÉGRAL

Un secours temporaire de quatre mille francs (4.000 fr.) est accordé autitre de Fannée 1969 à Mme Fato Mohamed Bourhan, veuve, domiciliée à Tadjourah. Ce secours est payable en une seule fois sur bon de caisse et imputable sur le Budget local, exercice 1960.